

Corps interministériel des IPEF : récapitulatif des promotions au titre de 2021

[Article mis à jour le 15 et le 21 avril 2021.]

Vous trouverez en fin de cet article les résultats des promotions au titre de l'année 2021 (tableaux d'avancement) pour le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF). *[S'agissant d'un corps interministériel à gestion interministérielle, ces résultats ne sont pas intégrés à [notre article du 22 février](#) concernant les avancements au ministère de l'Agriculture.]*

Ces promotions concernent les grades :

- d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts (ICPEF) ;
- d'ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale (IGPEF) ;
- d'ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle (IGPEF classe exceptionnelle).

L'analyse de la CFDT

La CFDT a regretté que les CAP ne soient plus saisies pour

l'examen des avancements de grade... mais pour cette première promotion 2021 «sans CAP», le constat est affligeant. En effet, loin de mettre fin aux situations très inégalitaires constatées lors des dernières CAP d'avancement de grade, le nouveau processus «sans CAP» démontre le retour de l'exclusion implicite pour une part importante des agents !

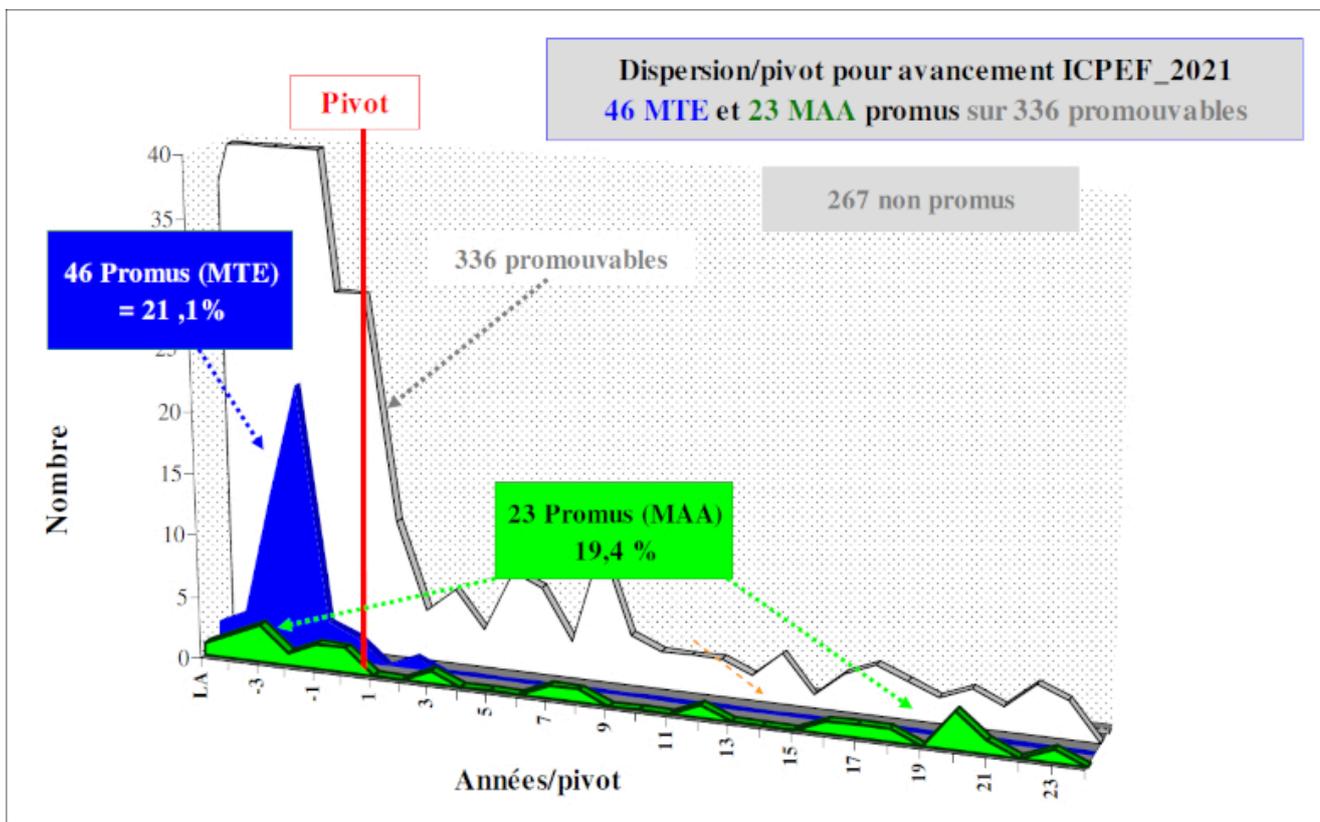
Nos graphiques de distribution des avancements de grade, édités chaque année selon l'âge pivot et le rattachement « MAA » ou « MTE », montrent l'évidence de ce recul inacceptable dans les pratiques mises en œuvre pour ces promotions 2021. Un peu comme si les gestionnaires des IPEF (au MTE-MCT surtout) nous donnaient un bâton pour se faire battre sur l'autel de la réforme en cours de la haute fonction publique...

Avancement au grade d'ingénieur en chef

69 agents ont été inscrits au [tableau d'avancement d'ingénieur en chef](#), sur 336 agents promouvables, soit un taux de promotion de 20,5%. Mais, sur les 118 agents promouvables relevant du MAA, seuls 23 ont été promus, soit un taux de promotion de 19,5 % (alors que ce taux est de 21,1 % pour les agents relevant du MTE-MCT).

Pour le MAA, les 35 harmonisateurs (Igaps) ont tenu compte de la réalité et de la diversité de la population des agents promouvables et les 23 promus se répartissent sur toute la population d'agents promouvables, alors que pour le MTE-MCT,

45 des 46 promus sont à pivot inférieur ou égal à zéro ! Cela signifie que les 31 « harmonisateurs » de la sphère « Écologie-Énergie-Transports-Équipement-Logement-Mer » (14 en administrations centrales, plus 8 coordonnateurs en MIGT, plus 9 IGRH de secteurs) ont délibérément « abandonné » 176 agents promouvables à Pivot +1 et plus !



A
v
a
n
c
e
m
e
n
t
a
u
g
r
a

de d'ingénieur général classe normale

82 agents ont été promus (inscrits au [tableau d'avancement d'ingénieur général](#)) sur 826 agents promouvables, soit un taux

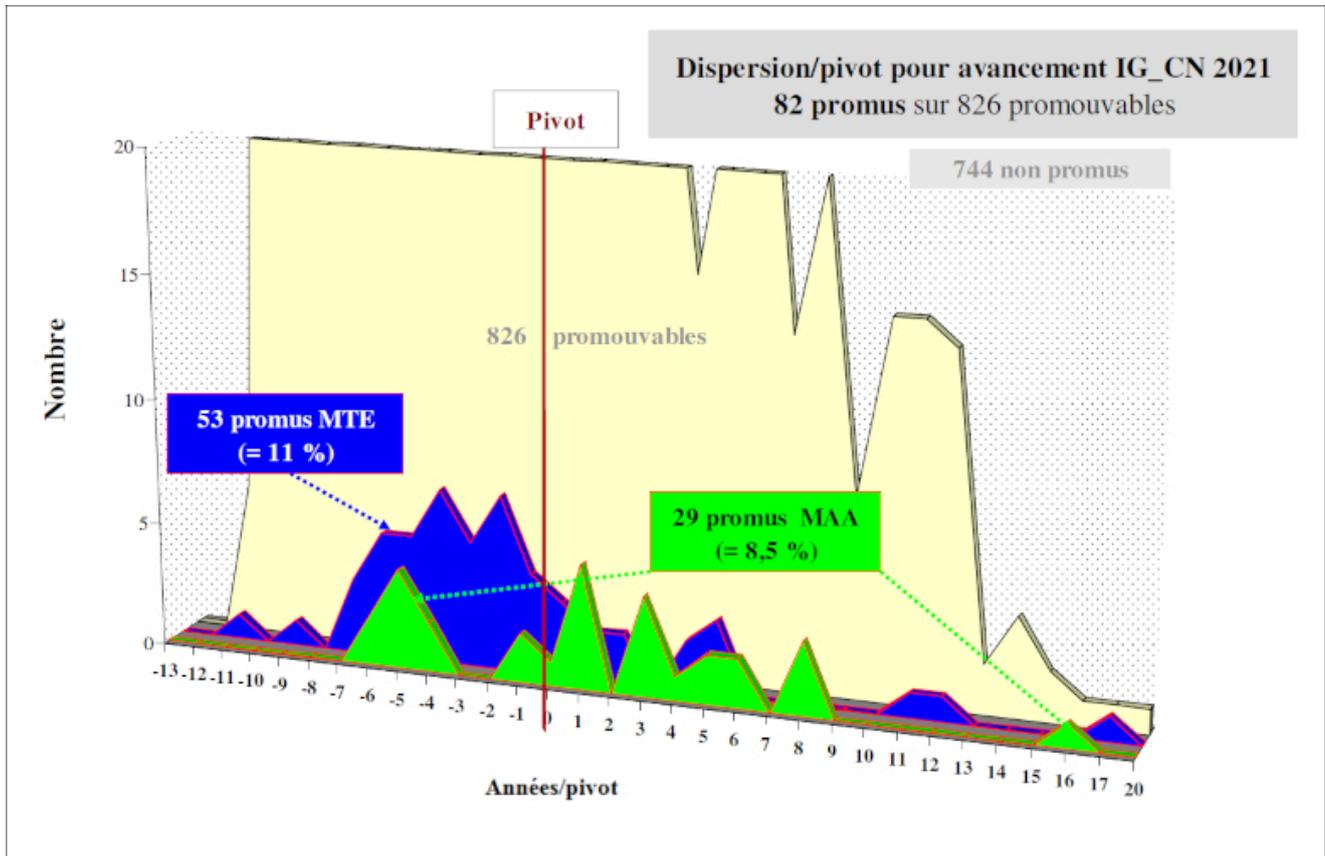


SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

de promotion de 9,9 %. Mais, sur les 342 agents promouvables relevant du MAA, seuls 29 ont été promus, soit un taux de promotion de 8,5 % (alors que ce taux est de 11 % pour les agents relevant du MTE-MCT !).

De plus, pour le MAA, ces 29 promus se répartissent sur toute la population d'agents promouvables, alors que pour le MTE-MCT, 41 des 53 promus sont à pivot inférieur ou égal à zéro ! Cela signifie que nulle autorité n'est venue signifier aux 31 « harmonisateurs » de la sphère « Écologie-Énergie-Transports-Équipement-Logement-Mer » le respect d'une meilleure dispersion autour de l'âge pivot : ainsi, une bonne centaine d'agents promouvables à Pivot +1 et plus ont été délibérément abandonnés !



L
a
C
F
D
T
d
e
m
a
n
d
e
:
—
a
u

x agents IPEF s'estimant ainsi exclus de toute perspective d'avancement de grade de constituer un recours à la CAP (qui est toujours compétente pour examiner les recours particuliers) afin de faire réexaminer leur cas ;

- aux deux SG (MTE-MCT-Mer et MAA) de réexaminer de façon approfondie, collégiale et rigoureuse les cas qui leur ont été signalés sur la plate-forme mise à disposition des organisations syndicales, afin de vérifier que tous les critères d'avancement (tels que présentés dans les lignes directrices de gestion et dans les fiches annexe II de la note



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

sur les propositions d'avancement dans le corps des IPEF au titre de l'année 2021) sont réellement pris en compte pour l'établissement des tableaux d'avancement ;

– au-delà de la prise en considération réelle de ces critères objectifs et diversifiés pour l'avancement de grade, la CFDT demande l'instauration d'un « quota de réserve » d'avancement (10%) mis à la disposition des deux SG pour permettre à ces « oubliés délibérés » de l'avancement de pouvoir bénéficier chaque année d'un réexamen attentif de leur situation : parcours professionnels non linéaires ou éloignés des maisons d'emploi traditionnelles des IPEF, ou encore tous les agents investis dans des missions d'expertise, mais qui ne sont reconnus ni comme chercheurs, ni comme managers.. mais qui sont pourtant, plus que jamais, reconnus comme indispensables dans la haute fonction publique pour ces missions de *science to policy* que tous les employeurs publics réclament urgemment pour faire face aux crises sanitaires, écologiques et économiques !

> Les élus CFDT à la CAP 2019-2022 des IPEF : Nadou Cadic (M Mer/DML), Antoine Pelletier (ENPC), Jérôme Burq (MAA/CGAAER) et Nicolas Prudhomme (US Habitat).

[Tableaux avancement IPEF 2021](#)